

Compte-rendu de la réunion
De l'association « Foyer Socio-Educatif du Collège de Pouilly-sur-Loire » en date du 01/12/2022 .

Le 01 décembre 2022 à 17h15, les membres de l'association Foyer Socio-Educatif du Collège de Pouilly-sur-Loire se sont réunis au Collège de Pouilly-sur-Loire, Chemin des Guilleraults 58150 Pouilly-sur-Loire, sur convocation écrite faite par la Présidente en date du 22 novembre 2022.

Étaient présents :

- Madame BONIOU, Présidente
- Madame CHOQUET, Présidente adjointe
- Madame NAMY, Trésorière
- Madame GALLOIS, Secrétaire
- Monsieur LIMPENS, membre
- Monsieur CHÊNE, membre
- Mlles DUBOIS et JUGE-BOULOGNE, membres et élèves de 4e.

La présidente Mme BONIOU a évoqué l'ordre du jour qui comprenait le point sur les commandes en cours pour la fin de l'année 2022, les dernières démarches bancaires, le vote du pourcentage en faveur du FSE pour les différentes actions menées par les collègues afin de financer les sorties et les voyages.

Pour commencer, les photos de classe ont été commandées et devraient arriver avant les vacances de Noël. La commande des Bulbes au profit du FSE est arrivée la semaine du 21 novembre 2022.

Lors du dernier rendez-vous avec la banque, la Présidente a pu adhérer à l'application YAPLA afin de faciliter la gestion des comptes et transactions du FSE. Le FSE devrait également être remboursé des prélèvements de la banque des précédents mois en raison de l'absence de souscription à YAPLA.

Ensuite, les membres présents et le bureau du FSE ont voté au sujet du versement en faveur du FSE d'un pourcentage de 5% des bénéfices engendrés par les ventes qui aident à financer les voyages ou les sorties scolaires. *Pour exemple, après calculs, lors de l'action menée (vente de bretzels) par Mme Guillon pour financer une partie du voyage à Trèves du mois de décembre 2022, sur un bénéfice de 66€, aurait permis de reverser au FSE 3,30€.* De plus, la question concernant le versement d'une aide pour les voyages et sorties scolaires pour la part famille et accompagnateurs a été évoquée.

Les membres présents et le bureau du FSE ont voté à l'unanimité pour la mise en place d'un pourcentage de 5% prélevé sur les bénéfices des ventes et actions menées.

Les membres présents et le bureau du FSE ont voté à l'unanimité pour l'utilisation de la participation du FSE lors des voyages et sorties scolaires pour tous les accompagnateurs, professeurs inclus.

Par la suite, Mme BONIOU a demandé au FSE de financer l'inscription au concours de mathématiques Kangourou, à hauteur de 3€ par élève.

Les membres présents et le bureau du FSE ont voté à l'unanimité pour le financement de l'inscription au concours Kangourou à hauteur de 3€ par élève.

Pour finir, les membres présents ont évoqué la soirée du FSE qui aura lieu le 07 avril 2022 dans la salle des fêtes de Pouilly-sur-Loire entre 18h30 à 22h (pour les 6e/5e) et 23h (pour les 4e/3e). Le thème plébiscité par les élèves est « Bal de promo ». Concernant les tarifs, le paiement des entrées et des consommations se fera séparément. Le FSE propose un tarif de 1€ l'entrée pour les adhérents et 2€ pour les non-adhérents. Pour des raisons sanitaires, du gel hydroalcoolique sera prévu. Pour les consommations, le FSE propose un tarif de 0,50€ par consommation. Pour éviter aux élèves d'apporter de l'argent, les entrées et les consommations seront payées à l'avance. Un karaoké a été mentionnée ainsi qu'un coin photo mis en place par les élèves. Ils peuvent aussi prendre en charge une partie de la playlist grâce à une boîte à suggestions mise à disposition des élèves. Lors de la soirée une élection du roi et de la reine de promo aura lieu. Il restera à définir les différents organisateurs et encadrants pour la soirée. Les enfants ne partiront qu'avec leurs parents respectifs.

La Présidente a levé la séance à 18h00.

La Présidente
Marine BONIOU

La Secrétaire
Anaïs GALLOIS